L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 MARS 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI 26 MARS 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 206 rue Bourbon, entre Dumaine et St Philippe—meubles, fûts de cotga, etc.

Par A. & L. Levy, au No 33 rue des Magnolia, —grande vente sans réserve de 1000 lots de bordures, broderies, mouchoirs de toile pour dames et messieurs.

LA CONVENTION.

VIII.

DU POUVOIR JUDICIAIRE.

Les hommes qui ont eu l'idée de faire élire les juges par le peuple, ont dû tenir ce raisonnement : puisque la justice dans une république, est rendue au nom du peuple qui est le souverain, il est logique que les juges soient nommés par le peuple. De là à conclure qu'ils pouvaient être aussi révoqués, il n'y avait qu'un pas. On ne l'a pas franchi à cause des difficultés pratiques, mais on a obtenu l'équivalent en rendant les élections aussi fréquentes que possible. Les inventeurs de cette belle théorie de l'élection des juges par le peuple, ont commis une grossière bévue parce qu'ils ont méconnu le caractère essentiel de la justice et la condition indispensable pour en assurer la bonne administration.

Le pouvoir judiciaire fait partie des pouvoirs publics, mais la nature de sa mission est foncièrement différente de celle des deux autres pouvoirs. La législature fait les lois, le pouvoir exécutif les applique et administre l'Etat, le pouvoir judiciaire interprète les lois et rend la justice. C'est bien assez que les lois soient changées au caprice des assemblées et que le gouvernement passe périodiquement des mains d'un parti à celles d'un autre, il faut que la justice reste en dehors et au-dessus des partis et qu'elle soit pour ainsi dire immuable, car il n'y a pas deux manières de la comprendre.

La première condition que doit remplir un juge pour s'acquitter convenablement de sa mission, c'est d'être indépendant. Sans l'indépendance de la magistrature, la justice n'est qu'une moquerie. En faisant élire les juges tous les deux ou tous les quatre ans par le peuple, on a enlevé toute indépendance à la magistrature, non-seulement parce qu'on en a fait un instrument de parti, mais encore parce qu'on a placé chaque juge dans une position doublement fausse vis-à-vis de ses électeurs. Nommé par eux il est leur serviteur et leur juge tout à la fois, ce qui est anormal. Préoccupé de se faire réélire, il subit l'influence de cette préoccupation et son jugement n'est pas libre.

On conçoit, d'ailleurs, que les meilleurs avocats n'abandonneront pas une bonne clientèle pour briguer une place qui ne leur sera assurée, en cas d'élection, que pour une courte période de temps. Le choix des électeurs est donc restreint.

En réalité, la magistrature qui doit être l'expression la plus haute de l'autorité, manque absolument d'autorité quand elle est élective.

L'élection a pu donner quelques bons juges, comme par exemple à la Nouvelle-Orléans, dans les dernières années, mais cela a tenu aux circonstances exceptionnelles que nous avons traversées. En général, le système produit des résultats déplorables. Tout le monde le reconnait et il y a une telle unanimité d'opinion sur la nécessité de renoncer à l'application du principe électif aux juges, qu'il est presque inutile d'insister sur ce point. Mais on est moins d'accord sur le système à adopter en remplacement de l'ancien.

Comment seront nommés les juges et pour combien de temps seront-ils nommés ? Telles sont les deux premières questions à résoudre.

Laisser au gouverneur la liberté absolue du choix, même avec la condition de ratification par le Sénat, c'est s'exposer à ce que les places de juge soient accordées en récompense de services politiques ou par favoritisme, car tous les gouverneurs ne sont pas de la vieille roche. Il serait donc bon de limiter le droit du gouverneur en l'obligeant à faire son choix sur une liste de candidats recommandés.

Vaut-il mieux que cette liste soit faite par le barreau du district, ou par la Cour Supérieure, c'est là une question sur laquelle nous hésitons à nous prononcer. La composition d'une liste par les membres du barreau a cet inconvénient que la cabale et l'intrigue peuvent l'emporter sur le mérite, parce que les avocats les moins capables et les moins occupés forment la majorité du barreau. Un moyen termé consisterait à faire composer la liste des candidats par les membres de la Cour Suprême auxquels seraient adjoints un certain nombre d'avocats inscrits depuis dix ans par exemple.

Sur la seconde question, la durée des fonctions des juges, nous n'hésitons pas à nous prononcer en faveur de l'inamovibilité de la magistrature, comme le meilleur moyen d'assurer l'indépendance des juges et de faire rechercher les fonctions judiciaires par des hommes capables. On a proposé dix ans, mais que deviendra, après son terme, l'avocat qui aura accepté d'être juge pendant ces dix ans ? Il faudra qu'il se remette en quête d'une clientèle, comme au début de sa carrière. Si on veut avoir une bonne magistrature, il faut faire des fonctions judiciaires une carrière assurée; il faut que le juge sache qu'il est à l'abri des revirements politiques ou des caprices personnels.

L'inamovibilité étant admise, les premiers choix à faire acquièrent une très grande importance, car du caractère de ces choix dépendra l'administration de la justice pendant une longue période, puisque le renouvellement se fera plus qu'au fur et à mesure des décès ou de la mise à la retraite par limite d'âge ou infirmité, restrictions nécessaires à la règle de l'inamovibilité. Il convient donc d'entourer les choix de toutes les garanties possibles et d'exiger des candidats présentés des conditions sérieuses de savoir et d'expérience.

Ainsi, plus de juges électifs, des juges choisis par le gouverneur sur une liste restreinte de candidats recommandés, confirmés par le Sénat et nommés à vie, avec retraite après un certain âge ou pour cause d'infirmité, telles sont les règles primordiales à adopter pour la nouvelle organisation judiciaire. Mais notre organisation judiciaire est détestable et elle doit être complètement changée, si on veut, même avec de bons juges, obtenir une expédition prompte et expéditive des affaires judiciaires.

Il a paru dans les journaux de la ville et des campagnes un grand nombre de communications sur l'organisation judiciaire nouvelle qu'il convient d'adopter. Le sujet est vaste et la question difficile. Elle ne pourrait être traitée in extenso dans un article de journal. Elle devra être étudiée par une commission devant laquelle toutes les propositions pourront être soutenues et développées. Nous nous bornerons donc de résumer le système dans lequel il nous paraît à la fois le plus simple, le plus pratique et le plus démocratique.

Suppression des juges de paroisse, institution qui offre plus d'inconvénients d'avantages. Organisation judiciaire comprendre quatre cours :

1° Juges de paix, nommés par le gouverneur sur une liste de candidats recommandés par le juge du district et le barreau de la paroisse, et remplissant certaines conditions de savoir, avec juridiction plus étendue que celle des juges de paix actuels et pouvoir d'émettre certains ordres provisoires ou de faire certaines notes conservatoires, sujets à rescision par les juges de district dans les affaires du ressort de ces juges.

2° Juges de district en nombre suffisant pour répondre aux besoins de leurs administrés, devant siéger alternativement dans chaque paroisse de leur district et pendant dix mois de l'année, leur juridiction s'étendant sur une ou deux paroisses au plus.

3° Une cour suprême, composée de sept ou neuf juges, pouvant se diviser en deux Chambres, chacune composée d'au moins trois juges et jugeant comme cour d'appel et comme cour de cassation ; cette cour ne siégeant qu'à la Nouvelle-Orléans.

Il n'y aurait ainsi que deux juridictions. Le système serait simple et beaucoup moins coûteux que le système actuel. Au lieu de $245,000, on ne dépenserait que $150,000, non compris les juges de paix.

En salariant les greffiers et les shérifs, et en percevant les frais et émoluments au profit de l'Etat, les recettes couvriraient la plus forte partie sinon la totalité des dépenses judiciaires.

Nous aurons occasion de revenir sur les détails de l'organisation judiciaire en discutant les différents plans qui seront proposés.

SOUTHERN QUARTERLY REVIEW—Sous ce titre, le professeur D. K. Whitaker, a entrepris de continuer l'entreprise qu'il avait commencée avec le "New Orleans Monthly review", celle de doter le sud des Etats-Unis d'une publication représentant la littérature et l'intelligence de cette section. En transférant sa publication à Louisville, sur la frontière des Etats de l'Ouest et du Sud, l'écrivain voulait qu'elle s'adressât à ces deux sections qui ont tant d'intérêts communs.

La nouvelle revue, comme son titre l'indique, sera publiée tous les trois mois, au prix de $4 00 par an. Le numéro de janvier, qui contient 196 pages, renferme une grande variété d'articles politiques, littéraires, historiques, financiers et économiques. Parmi ceux qui intéresseront nos lecteurs louisianais nous citerons "Les lois de la Louisiane et leurs sources" par le juge Merrick, la question monétaire par Wright, le droit de limiter les tarifs de chemins de fer par P..., et dans les morceaux littéraires une jolie pièce de vers de Chata-Ima, "A un jeune indien".

UN TÉMOIGNAGE FLATTEUR.—La lettre suivante a été adressée à notre jeune concitoyen, M. Henry Joubert, l'habile violoniste, dont nous avons pu apprécier le talent il y a deux ans et qui a continué depuis à faire des progrès.

Bruxelles 1er mars 1879.

Monsieur,

Au nom du conseil d'administration de la société Chorale de Bruxelles, nous avons l'honneur de vous adresser nos plus vifs remerciements pour le puissant concours que vous nous avez prêté à notre soirée musicale de lundi dernier.

Nous disons *puissant* concours, Monsieur, car il eût été impossible d'interpréter plus magistralement la Ballade polonaise de Vieux temps.

Aussi d'une voix unanime l'auditoire vous a déclaré un complet virtuose.

Nous sommes heureux, Monsieur, d'être l'interprète des sentiments de la société et de pouvoir vous offrir avec nos félicitations sur votre beau talent, l'hommage de notre gratitude.

M. HENRY JOUBERT, Artiste-musicien à Bruxelles.

Pour le Conseil
Le secrétaire,
P. MEIRSCHAUT.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Un de nos confrères dit que les United Mastodon Minstrels de Haverly sont les maîtres de la situation, qu'ils n'ont trouvé aucune opposition, et qu'ils règnent souverainement comme les vrais monarques de la saison théâtrale. Nous ne croyons pas qu'il y ait rien d'exagéré dans cette appréciation, car ces ministrels font énormément de choses et toutes ces choses plaisent énormément au public. Il ne faut donc pas s'étonner de leur succès. Il ne faut pas s'étonner non plus qu'il grandisse au lieu de diminuer. La salle est toujours foulée. La matinée aujourd'hui attirera à coup sûr plus de monde que la salle ne pourra en contenir. Nous en prévenons les dames qui n'ont pas encore vu les Minstrels de Haverly. Qu'elles retiennent leurs places, longtemps d'avance, pour ne pas éprouver de désappointement à la porte, car celles qui arriveront tard ne pourront pas entrer ! Avec cette troupe extraordinaire, le théâtre est bien vite rempli de curieux.

CONFÉRENCES LITTÉRAIRES.—Demain, jeudi, à huit heures du soir, à la salle Grunewald, M. Lejeune fera la seconde conférence sur le roman et les romanciers français contemporains.

BILAN DE LA BANQUE DES CITOYENS. —Nous appelons l'attention sur le bilan de cette banque publié dans nos colonnes. Il constate une position exceptionnelle, car pour faire face à moins de $750,000 de dépôts, la banque a en monnaie courante et en ressources immédiatement réalisables plus de $800,000. La position de cette banque est excellente et telle qu'elle peut inspirer confiance aux plus timides.

BANQUE DU CANAL.—L'état de situation de la Banque du Canal vient fort à propos pour rassurer les capitalistes, à supposer qu'il puisse y avoir encore des gens inquiets à l'endroit des banques. Quant à celle dont nous publions plus loin un état de situation, elle n'a jamais été dans une position plus brillante et l'immensité des sommes déposées dans son caveau prouve la confiance presque sans borne dont elle jouit ici. La vue du tableau où sont exposés son actif et son passif donne une haute idée de la prudence avec laquelle les affaires de la Banque du Canal sont conduites.

RESTAURANT BOUDRO—Ce restaurant, établi sur les bords du lac Pontchartrain, à Milneburg, s'est ouvert dès le 15 mars pour recevoir les visiteurs qui veulent tout en se promenant faire un bon dîner. Le restaurant Boudro a une ancienne réputation des plus populaires, et nous avons la certitude que les propriétaires actuels de l'établissement n'épargneront rien pour donner à leurs hôtes tout le confort possible à des prix très modérés.

JOURNAUX ILLUSTRÉS — La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros de l'*Illustration* et du *Monde l'ustré* du 8 mars.

Une femme est toujours de mauvaise humeur, quand elle est mal chaussée, mais cela n'arrive pas à celles qui se chaussent à l'ETOILE ROUGE.

Je suis fatigué de la nourriture que je prends, ... général des Rhédines.

VILLE DE PARIS.—Voici un magasin nouveau de chaussures établi sous ce titre au coin des rues St-Philippe et Royale, au même endroit où était naguère le magasin Danziger. M. Ant. L. Bicocchi, qui fera l'ouverture d'un grand déballage, samedi, 29 mars, annonce aujourd'hui dans nos colonnes que ses marchandises sont toutes fraîches, venant d'arriver des meilleures fabriques de Paris et du Nord. Le stock est immense et M. Bicocchi invite les acheteurs à l'examiner. Les chasseurs sont d'excellente qualité et d'un prix très modique. Les dames et les cavaliers trouveront dans ce nouveau magasin tout ce qu'ils pourront désirer en fait de souliers, brodequins, bottes, pantoufles, et l'assortiment d'articles pour les enfants est considérable. Les marchands de la campagne sont invités à profiter de cette occasion extraordinaire d'avoir de magnifiques lots de chaussures à bon marché.

INTERNE—On verra par une note insérée ailleurs dans ce journal que M. le Dr. A. Dupaquier, chargé de M. le Dr Edmond A. Murphy de le remplacer après de ses clientèles. En conséquence, M. Murphy demeurera au domicile de M. Dupaquier dans les limites des 7 à 8 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir, le dimanche non excepté.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Pionnier* de l'Assomption :

L'élection de mardi a été très calme dans la paroisse et, la masse des blancs s'étant abstenue de voter, les radicaux ont triomphé par de fortes majorités, à l'exception de M. Clay Knobloch, démocrate, qui courait sur le ticket de compromis.

Voici les résultats de cette élection ;

Pour le District Sénatorial :

Clay Knobloch (D)	1981
Mayer Cahen (R)	1827

Délégués de paroisse.

W. W. Pugh (D)	790
August Bulow (R)	1221
Bivlen Gardner (R)	1564

On voit que le vote total n'a pas atteint 2,000 et cependant le nombre des votants inscrits est de plus de 3,000. A quoi attribuer ces nombreuses abstentions ? Un peu à l'apathie des blancs, qui n'ont pas tenu compte de l'importance de cette élection, et beaucoup à la conduite de notre comité central qui a conduit cette campagne d'une manière déplorable. Mais, assez de trêve de récriminations et réjouissons nous du résultat obtenu dans l'Etat.

Il paraît que M. Bulow est un ex-officier prussien qui a servi dans l'armée fédérale, M. Gardner est un homme de couleur.

Nous lisons dans la *Sentinelle* des Attakapas :

L'élection du 18 mars s'est passée tranquillement, beaucoup trop tranquillement, une grande partie de la population blanche ayant préféré rester chez elle, que de se rendre aux polls où son devoir l'appelait. En présence de cette apathie le résultat était facile à prévoir, et le ticket démocrate a été battu.

Mais si cette élection a été une défaite, elle a été en même temps un enseignement. Quand on voit un homme comme le Gén. DeClouet battu par un homme comme A. Strovick ; quand on voit la population de couleur voter solidement pour un homme de couleur, sans s'inquiéter s'il a aucune des qualités requises pour remplir la place, où plutôt sachant qu'il n'en possède aucune, on se dit que le devoir de la convention est tracé, et qu'on ne doit laisser le droit de suffrage qu'à ceux qui en comprennent la responsabilité.

Qui ne va pas à l'ETOILE ROUGE !

LE COMMERCE FRANCO-AMERICAIN

Le 18 mars a eu lieu une réunion du *Commercial Exchange*, de Philadelphie, sous la présidence de M. S. Janks Smith, pour entendre les communications de M. Léon Chotteau au sujet du projet de traité de commerce entre la France et les Etats-Unis. Comme à Baltimore et à New-York, dit le *Courrier des Etats-Unis*, M. Chotteau a exposé avec autant de clarté que d'autorité la position respective des deux grandes Républiques dans leurs rapports commerciaux, et a montré par des chiffres et des statistiques irréfutables combien sous ce rapport les Etats-Unis restaient volontairement en arrière de la plupart des autres puissances commerciales.

"Nous voulons, a-t-il dit, au moyen du mouvement franco-américain, corriger les disparates que révèle l'état actuel des relations commerciales entre la France et les Etats-Unis. Vos exportations en France vous placent au cinquième rang des pays auxquels la France achète des matières premières et des objets manufacturés. Songez que si, dans le tableau de vos exportations, on retranche le coton en balles, le pétrole et quelques autres produits de votre sol, on ne trouve plus qu'une dizaine de millions de francs, ou environ deux millions de dollars pour les articles sortis de vos usines.

"Nous vous offrons la possibilité, au moyen d'une convention internationale, d'augmenter cette somme de deux millions de dollars. Mais vous êtes des hommes pratiques, et je vous déclare sans détour : La France qui n'arrive aux Etats-Unis, par ses importations, qu'au quatrième rang, voudrait gagner avec vous, chez vous, le terrain qu'elle vous propose de gagner avec elle, chez elle. "Rien de plus naturel, direz-vous. Car enfin les Français ne peuvent lever les prohibitions qui ferment aujourd'hui la France à la plupart des industries de la Pennsylvanie qu'à la condition d'obtenir quelque chose en retour.

"En 1878, la France a exporté à l'étranger pour 317 millions de francs de tissus de laine, 288 millions de tissus de soie, 275 millions de vins, eau-de-vie, esprits et liqueurs, 162 millions d'ouvrages en peau ou en cuir, 147 millions de confections diverses, 143 millions de tabletterie, bimbeloterie, mercerie et bonneterie, 142 millions de soies et bourres de soie, 136 millions de sucre raffiné.

"Les articles que je viens de vous citer sont les principaux articles de l'exportation française, et tout porte à croire que vous vous prêterez d'améliorer la situation qui leur est faite par le tarif américain. L'amélioration, d'ailleurs, profitera au Trésor de Washington, puisque les droits moins élevés permettront à la Douane d'enregistrer plus de produits, et d'encaisser plus d'argent.

"Laissez-moi reprendre les articles cités plus haut, et vous montrer à quelles taxes ils sont soumis en Europe et aux Etats-Unis."

Ici M. Chotteau passe en revue l'un après l'autre les articles énumérés ci-dessus ; il démontre que les droits dont ils sont frappés aux Etats-Unis s'élèvent en moyenne de 40 à 50 0/0 et il déclare hautement que le moment est venu de mettre une semblable anomalie est incompatible avec les principes économiques qui seuls peuvent féconder le travail. Il poursuit ainsi :

"Une puissante nouvelle est née, a grandi et s'impose,—l'opinion publique. Mais cette force, qu'on interroge, ne s'accuse utilement qu'après avoir oscillé dans un sens et dans l'autre. D'abord se forment et se propagent les jugements faux. Vous rappelez-vous ma première campagne aux Etats-Unis ? D'honnêtes citoyens américains se persuadaient que ma démarche éveillait le soupçon. La France tenait à signer un traité avec le gouvernement de Washington. Dans la France voulait inonder l'Amérique de ses produits, et ne rien lui acheter. Lorsque je me suis embarqué à New-York en juin dernier, je pouvais raisonnablement supposer que l'exagération était tombée d'elle-même, et que vos concitoyens commençaient à admettre ma sincérité.

"Plus tard, après la conférence de Paris, j'ai salué chez mes compatriotes les indices d'une erreur toute contraire. Des Français remarquaient que les Américains étaient exacts au rendez-vous fixé au 7 août : qu'ils avaient de longues séances préparatoires ; que, au lieu de se réunir pour causer de choses indifférentes, ils ne se voyaient que pour discuter, s'éclairer et se rendre compte. Alors un sentiment se fit jour. On inféra que les Américains ne prenaient tant à cœur la cause du traité de commerce que dans le but certain, évident de se jouer de la France en gardant pour eux tous les avantages. Et comme les ennemis du repos national n'avaient traversé l'Atlantique qu'à mes instances, on en conclusit que je vous avais vendu ma patrie et que tous mes actes révélaient la volonté d'un traître.

"Je crois que quand j'ai quitté la France ces doutes et ces appréhensions étaient dissipés. De même que je m'adresse à vous et je viens vous dire : Bien que les auteurs de ce projet soient des hommes sages, prudents, éclairés, j'ose appeler sur leur œuvre l'attention scrupuleuse du peuple des Etats-Unis. Je ne vous dis pas : approuvez ce qui a été fait à Paris. Non. Je pense que si droites qu'elles soient, les intentions des délégués français se sont trouvées parfois en vent immoral. Il est nécessaire de remplacer ce qui a été fait par un autre. Nous déclarons que tout qu'un traité de commerce, signé par deux hommes, deux mandataires, qui n'ont désigné conseiller que leurs serviteurs, n'apporte aux industries qu'un ensemble de choquantes inégalités. Nous prenons la résolution de corriger ce mal. Mais le progrès serait illusoire si toute notre ardeur se bornait à remplacer deux ministres par quatre-vingts délégués. Certes, nous devons supposer que quatre-vingts serviteurs représentent plus de maturité et de science pratique que deux serviteurs. Nous relevons l'entreprise dans la proportion de deux à quatre-vingts. C'est pourtant peu de chose encore si nous considérons les 40 millions d'habitants des Etats-Unis et les 36 millions d'habitants de la France.

"Dans le but de rester conséquents avec nous-mêmes, nous interrogeons les représentants des masses qui forment l'opinion publique. En nous donnant votre avis franc et loyal, vous servirez, messieurs, les intérêts que vous êtes chargés de défendre et de sauvegarder."

A la suite de ce discours, qui a profondément impressionné l'auditoire, la lettre suivante a été adressée à M. Méaler, président du comité français à Paris :

Philadelphie, 18 mars 1879.

Monsieur,—L'amélioration des rapports commerciaux entre l'Amérique et les pays d'Europe est un problème qui réclame la plus grande attention de toutes les personnes intéressées au développement du commerce.

Nous avons constaté avec plaisir les efforts tentés par le groupe de citoyens français éminents que vous présidez dans le but d'assurer aux deux nations commerçantes une situation meilleure. Nous applaudissons ardemment à vos efforts, et vous promettons de prendre en sérieuse considération tout projet capable d'améliorer les relations des deux pays

Citoyens, manufacturiers et hommes d'affaires de Philadelphie, vibrés de l'amour fraternel, nous étendons aux intérêts commerciaux défendus par vous le salut cordial que nous avons donné aujourd'hui à M. Léon Chotteau, le représentant distingué d'un mouvement important.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Signé : Geo. N. Torrence, W. S. Stockton, A. Merritt, Henry Maurice, Hunt, secrétaire.

L'*Erkenne Express*, dans un article public au sujet de cette conférence, donne une très chaude approbation aux efforts de M. Chotteau pour amener la France et les Etats-Unis à une entente qui facilitera le développement de leurs relations commerciales. Mais, tout en insistant énergiquement sur la nécessité de créer des débouchés extérieurs, qui s'imposé à l'industrie américaine, il déclare que des traités spéciaux ne sont que des expédients insuffisants, et que ce qu'il faut, et ce qui seul peut répondre aux besoins du temps, c'est une révision complète des tarifs des pays par leurs législatures respectives, et une révision graduelle dans un sens libéral à mesure que les exigences et les occasions se produisent."

Nous sommes parfaitement de cet avis. Mais M. Chotteau a péremptoirement démontré, dans un de ses récents discours, que, même avec des lois généraux aussi libéraux qu'on peut le souhaiter, la stabilité nécessaire aux opérations commerciales à longue portée exige encore la garantie de traités spéciaux, afin de parer aux éventualités de réciprocité qu'il est impossible de prévoir. D'ailleurs, il faut commencer par quelque chose, et si l'on attend que les législatures des différents pays aient universellement réformé leurs tarifs de manière à accomoder tous les intérêts, les affaires pourront se traîner longtemps à la recherche du l'inconnu sans que rien d'utile soit accompli. L'exemple des Etats-Unis est là pour répondre, et les autres nations ne sont guère plus expéditives.

Depuis le soulier le plus ordinaire jusqu'au soulier le plus fin se trouvent à l'ETOILE ROUGE.

LA FAILLITE DU BANQUIER LACAY DE TARBES—Le télégraphe nous avait annoncé la faillite de M. Henry Lacay, banquier à Tarbes. Dans notre numéro d'hier nous avons donné les premières informations que nous avons trouvées à l'*Observateur*, de Tarbes, que nous avons déjà cité hier, ajoute ce qui suit :

"L'émotion causée sur notre place par la faillite Lacay est loin de se calmer. De tous les points du département accourent de nombreux petits rentiers qui ne peuvent croire à leur ruine.

"Ceux de nos compatriotes qui, après avoir gagné quelque argent en Amérique, reviennent dans le pays natal, sont plus particulièrement frappés. La maison Lacay avait dans la région le monopole des affaires traitées avec les maisons de banque de Montévideo et Buénos-Ayres. On nous cite dans cette catégorie des individus qui avaient confié au banquier tout leur argent et qui se trouvent aujourd'hui sans ressources. Tout n'est certainement pas perdu, mais il est impossible d'indiquer, même approximativement, le dividende qui sera attribué aux créanciers."

MM. Guilhou, de Pau ; Claverie et Marquefave, de Tarbes, ont été nommés syndics de la faillite.

—On lit dans la correspondance parisienne du Journal de Genève ;

"Divers journaux français et étrangers ont raconté que M. de Girardin, député de la France et député de Paris, aurait refusé, dans les couloirs de la Chambre, de serrer la main de M. L. Say. Il y a quelque chose de vrai dans ce récit, mais les circonstances sont inexactement rapportées. La vérité est que dans le salon politique de Mme Adam (en littérature Juliette Lambet), M. de Girardin qui est sous le coup d'une action en remboursement au sujet d'actions des chemins de fer de la Vendée, a accusé le don au ministre des finances qui s'approchait courtoisement de lui. Du reste, M. de Girardin ne salue plus, depuis quelque temps, et pour la même raison, le ministre des travaux publics, M. de Freycinet."

M. Grévy va être bien étonné d'apprendre qu'il est chanoine de Saint-Jean-de-Latran, à Rome.

Depuis le règne de Henri IV, le chef de l'État, en France, fait partie de droit du chapitre de cette église.

Après sa conversion, Henri IV fit don à Saint-Jean-de-Latran de l'abbaye de Clérac en Gascogne ; de son côté, le chapitre, avec l'autorisation du Saint-Père, lui assigna à perpétuité, pour lui et ses successeurs, une stalle de chanoine au chœur.

La Révolution supprima l'abbaye de Clérac que la monarchie réintégra.

Or, si M. Jules Grévy se rend à Rome, il devra revêtir du surplis et du camail et aller à Saint-Jean-de-Latran.

Tout le monde se chausse à l'ETOILE ROUGE !

Toujours préparées ; on n'a pas à les coire, Shadieu.

Depuis plus de trente ans, il est fait usage du sirop calmant de Mme Walker pour les enfants. Il dégage l'estomac des acides, soulage des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie et la diarrhée, provenant de la dentition ou d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Le taux de la mortalité dans notre pays devient terriblement alarmant, la moyenne de la vie diminuant chaque année sous une cause raisonnable, et la mort résultant généralement de choses les plus insignifiantes. En cette saison de l'année spécialement, les rhumes sont chose si communes que dans les nombreuses pertes que nous pouvons apprendre les dangers qui nous menacent et nous qui y est trop fort, la fièvre ou les désordres du poumon n'étant déjà déclarés. Le meilleur de tous, dont la vie de cette manière tous les hivers, quand s'ils avaient usé du Sirop Allemand de Rohrer. Il n'existe en cet été un sûr résultat, ainsi qu'une grande économie de drogues et de consultations médicales. Pour tous les maux de gorge et de poumons le Sirop Allemand de Rohrer a été reconnu comme la plus grande découverte de son genre en médecine. Tous les droguistes dans les pays vous en obtiendront le merveilleux remède. Plus de 250,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière dans qu'il y ait eu le moindre échec dans l'usage du sirop.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1879.

Monsieur le Docteur Edmond Murphy est en ... Il demeure au domicile de M. le Docteur A. Dupaquier, où les consultations, de 7 à 8 heures du matin et de 5 à 6 heures du soir, le dimanche non excepté.

Dr A. DUPAQUIER,
26 mars—30 f

On demande,

POUR aller à la campagne, une cuisinière, (blanche ou de couleur), avec ou sans famille. Le mari pourra en outre, si il le désire, s'occuper le maraîchage et jardin. S'adresser le mercredi et jeudi, 2 et 3 avril 1879, au No 20 rue Carondelet, entre 10 A. M. et 3 P. M.
26 mars—au 3 avril

AVIS AU PUBLIC.

A une réunion de comptoir d'échange (Clearing House) qui a eu lieu aujourd'hui, les banques ont fait partie de l'Association à 50 heures et nous avons été informés qu'il a été décidé à l'unanimité que les paiements par les banques recommencent l'Association savant repris comme auparavant, en monnaie courante, sans dommages.

I. N. MAYNARD,
Secrétaire et administrateur du Clearing House.
Nouvelle-Orléans, 24 mars 1879.
26 mars—3f

Département du Commerce.

HOTEL DE VILLE,
Nlle Orléans, 24 mars 1879.

Des propositions cachetées pour la collection des revenus des Marchés Publics, pour les mois d'avril, mai et juin 1879, seront reçues à ce bureau jusqu'à midi vendredi 28 mars 1879, à savoir :

Marché aux fruits et aux légumes,
Marché Dumaine,
Marché Poydras et Pilié,
Marché Tchoupitoulas,
Marché Washington et Port,
Marché St. Bernard,
Marché Ste-Marie,
Marché Magnolia,
Marché Claiborne,
Marché Bienvenue,
Marché de la rue Nouvième,
Marché Dryades.

Les propositions doivent être faites séparément pour chaque marché pour les trois mois ci-dessus mentionnés, et doivent être accompagnées d'un accompte de 20 0/0 comptant du montant de la proposition, pour assurer le paiement ponctuel ou comptant de la balance, dans le cas où les propositions seraient acceptées.

La ville se réserve le droit de rejeter une ou toutes les propositions.

J. HENRY BEHAN,
Administrateur du commerce.
26 mars—3t.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
AVIS IMPORTANT.—MARS. 1879.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Belizo (Dominique)	Grandcorge (Manuel)
Boyer (Barthélmi)	Tessonnet
Borges (Pierre)	Hamond (Joseph)
Dupouey (Laurent)	Yve Lamotte (Pierre-Lucien)
Bloch (Achille)	Lebel (Pierre, Jacques)
De Bernadon	Levraste
Blaise (Jean)	Lemonier (Etienne, Léonard, Michel)
Bloch (Jules Jacob)	Lécorte
Charpy (Charles)	Logier
Cadenaucou (Jeanne et Augusta)	Mary (Maichlore)
Chemy (Henri, Marie)	Molle
Cousque	Michon (Marie)
Cloulat (Jean)	Morand Manach
Crédin (Henri)	Morel (Marie)
Dessaure (Laurent)	Pegot
Dumas (François, Pierre et Jeanne)	Philippon
Dépoux (Jules)	Reynaud (Félix)
Dépont	Reynaud (A. G.)
Dame Vve Catherine née Brunet	Revel (Jean)
Dupont (Francis)	Serre (S.)
Egger, Georges, Samuel et Jean	Blanc (Lucien)
Fauchet (Pierre Isidore)	Quagny (Jean, Marie)
Gros de Furredil	Vve Tranchon
	Wentyn (Léopold)
	Zimmer (Emile, Léon)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

Le Gérant du Consulat,
LÉON BELLAGUET
26 mars—

Bilan de la Banque des Citoyens.

Département des affaires de banque, à la clôture des affaires le 24 mars 1879.

ACTIF.

Papier-monnaie et espèces	488,717 15	
Chèques de Clearing House	123,188 23	
Change étranger et domestique	103,916 49	—715,821 87
Prêts sur demande	214,177 72	
Papier escompté	717,263 74	
Bons et actions	54,147 75	—985,588 22
Créances hypothécaires	697,558 71	
Créances en compte courant	61,231 46	
Immeubles	219,911 36	
Compte de dépenses	7,300 38	—1,005,901 91
		$2,797,312 00

PASSIF.

Dû aux déposants	743,669 15	
Banques et banquiers	32,439 62	
Dividendes impayés	1,350 00	
Sujets à chèques	778,426 77	
Du aux banquiers étrangers	470,355 15	
Total passif		1,248,781 92
Profits et pertes	38,530 08	
Capital actions	1,500,000 00	—1,538,530 08
		$2,797,312 00

Publié par ordre du Conseil de Direction, et nous attestons solennellement, sous serment, que ce qui précède est un état sincère et correct suivant ce que nous savons et croyons

B. C. CARRIÈRE,
Président.
JAS. J. TABLETON,
Caissier.

RAPPORT SUR LA SITUATION
DE LA
Compagnie de Banque du Canal,
A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane.
A la clôture des affaires, le 24 mars 1879.

Immeubles		$138,566 00
Dettes suspendues		52,546 51
Bons et actions		328 35
Prêts sur hypothèques échéant après 90 jours	879,325 46	
Prêts et escomptes échéant après 90 jours	88,519 93	
Prêts et escomptes échéant dans 90 jours	678,809 55	
Prêts sur demande	506,687 74	
		1,355,342 68
Dépenses courantes		11,982 69
Comptant—or	446,440 72	
Billets de banque	3,211,686 14	
Billets des E.-U.	320,510 00	
Banque nationale	847,902 18	
Change étranger et américain	674,488 36	
Bons des Etats-Unis (6700,000), coût	706,000 00	
Chèques du comptoir d'échange	236,856 82	
		$4,470,169 43

PASSIF.

Capital social	$1,000,000 00	
Fonds contingent	85,543 77	
Dividendes non payés	11,713 00	
Dépôts individuels	3,257,748 77	
Banques et banquiers	106,436 39	
Autre passif—(circulation)	8,729 50	
		$4,470,169 43

Nous, de la compagnie de Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, déposant solennellement sous serment que l'état ci-dessus est exact autant que nous pouvons le savoir et le croire.

J. N. AUGUSTIN,
R. CORNIER,
E. DALLIER,
M. PETRES,
F. TRAITE,
Comité.

Nous prépaudons compétentes pour la vente des chapeaux, bavolets et autres priviléges au Piano-vigne que doit donner la compagnie de Bonne du Barrand No 1, le Dimanche des Pâques, 13 avril 1879, au parc Oak Grove, à dont liste ne donnera des abonnés, seront reçus par Dan Gordon, du Stock Landing, ou par Wm Lallemand, rue de la Commune 177. Les propositions seront ouvertes le Dimanche 30 mars 1879 à midi, à la maison de pompe.

Le comité se réserve le droit de rejeter toutes les offres.

23 mars—23,25,26.

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER informe qu'elle ouvrira pension pour jeunes gens à la Rampart, 1 table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, ou dessus du magasin Morrow.
24 mars—

GRANDE RÉDUCTION
DE PRIX.

Les ... sont sur toutes les bouteilles de la VRAIE WORCESTERSHIRE SAUCE.

Cette sauce dépasse le goût le plus délicieux aux SOUPES, SAUCES, POISSONS, VIANDES, CHAUDES, ET FROIDES, GIBIER, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE du MÉDECIN de la Reine à ses frères, WORCESTER, Mai, 1851. "Dites à LEA & PER-RINS que leur sauce ... Ceux qui ont ... dans l'Inde, et que, à mon avis, c'est là la plus ... Les préparations ... faites, vendues et ... dans le monde entier.

LES VOYAGEURS ET LES TOURISTES REMPORTENT DE GRAND AVAN